



CONSEIL
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020 - N° 315 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 13 janvier 2021

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
 Benoîte **DESAPORTA**
 Gilles **DESPAUX**
 Agnès **FICHARD-CARROLL**
 Jean-Sébastien **FILHOL**
 Marie **FORET**
 Sylvie **HURTREZ**
 Philippe **MÜNCH**
 Bertrand **PLEZ**
 Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X(Arrivée à 10h30)	Benoîte DESAPORTA
X	
X(Départ à 9h20)	Sylvie HURTREZ
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
 Emilien **AZEMA**
 Séverine **BERARD**
 Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
 Christine **LEREDDE**
 Vanessa **LLERAS**
 Alban **MANCHERON**
 Fleurice **PARAT**
 Marc **ROLLAND**
 Béatrice **ROY**

X	
X	
	Fleurice PARAT
X	
X	
	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)		
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Richard ARINERO
Nabil KOUADRI		
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian ASSAF
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

François LANOT
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques DIETRICH
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

...
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Alexandre PATERNE

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Vice-président du CA

Bruno FAVRE

- Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire

Jean-Patrick RESPAUT

- Directeur (trice) adjoint(e)s

Adam ALI (Ressources Humaines)

Marc HERZLICH (Patrimoine)

Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)

Jean-Michel MARIN (Politique Scientifique)

Isabelle TOURNIER (Finances)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite DE SAPORTA (Mathématiques)

Marie FORET (Physique)

Pascale GALL-BORRUT (EEA)

Stephan GASCA (DDL)

Yann LEREDDE (TEE)

Hervé LOUCHE (Mécanique) - Excusé

Arnaud MARTIN (BE)

Sébastien CLEMENT et Pierre-Yves BLANCHARD (Chimie)

- Chefs de service

Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)

Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)

Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)

- Responsables Pédagogiques

Richard ARINERO (Licence)

Bertrand PLEZ (Master)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (RI)

Dylan LAPE (Etudiants)

Sylvie HURTREZ (Planning/Prose)

- Invités exceptionnels :

Julia HEGEDUS (Brin de Forêt)

Pierrick LABBE (Licence EBO)

MerveilNUNGI-PAMBU (Brin de Forêt)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)

Le **mercredi 9 décembre 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 3 décembre 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

1. Introduction

a. Nouveau membre du Conseil

M. HOFFMANN rappelle à l'assemblée que **M. LANOT** -au titre de la représentation du Conseil Départemental au sein du conseil d'UFR - remplace **M. DELAFOSSE** qui a été élu Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Il souhaite la bienvenue à **M. LANOT** qui rejoint l'assemblée pour la première fois et il lui demande de bien vouloir se présenter.

M. LANOT salut l'auditoire. Il indique ne pas avoir suivi de formation scientifique, mais précise que c'est avec plaisir qu'il prendra part aux différents débats.

M. HOFFMANN le remercie pour sa présence.

b. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- *Intervention du Directeur,*
- 2- *Vote du relevé de conclusions du Conseil n°314 - 5 novembre 2020,*
- 3- *Vote de subventions,*
- 4- *Vote de conventions,*
- 5- *Pédagogie : Présentation et vote des capacités d'accueil limitées de la licence EBO,*
- 6- *Présentation et vote du budget 2021,*
- 7- *Questions diverses.*

M. HOFFMANN explique que **M. LABBE** doit présenter les modalités de la limitation des capacités d'accueil de la licence EBO. Mais ayant d'autres obligations, il ne peut rester connecté très longtemps. **M. HOFFMANN** suggère donc de modifier l'ordre du jour et de déplacer le point 5 « *Pédagogie : Présentation et vote des capacités d'accueil limitées de la licence EBO* » avant le point 2 « *Vote du relevé de conclusions du Conseil n°314 - 5 novembre 2020* ».

Le Conseil accepte la proposition de **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN demande si l'auditoire a des questions diverses. Il précise qu'il a prévu d'effectuer un bilan sur la situation actuelle et sur les examens programmés en janvier 2020, en fin de séance.

c. La prime Covid des enseignants chercheurs

M. HOFFMANN précise que la question relative à la prime Covid lui avait été posée lors du précédent Conseil. Il rappelle que 15 demandes individuelles d'enseignants ou d'enseignants chercheurs avaient été déposées au titre de la Recherche et/ou de la Formation. Trois critères avaient été définis et validés par le CoDir :

i) Justifier du suivi RH de situations complexes vécues par des étudiants ou des personnels de la Faculté durant l'état

d'urgence sanitaire (24 mars au 11 juillet 2020) ;

ou

ii) Avoir participé à la mise en place, à la gestion et au suivi administratif des modifications des MCC des formations de la Faculté suite à l'épidémie de covid-19 ;

ou

iii) Avoir participé de manière continue et intense à la veille, au suivi, à la diffusion et à l'application des préconisations sanitaires depuis le début de la période de confinement.

Ainsi 3 dossiers avaient reçu un avis favorable pour la partie enseignement de la part de la Direction de la Faculté.

d. Les Travaux Pratiques

M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que le Rectorat que les TP en présentiel doivent être validée par le rectorat via des demandes spécifiques à remonter à la direction de la FdS.

2. Pédagogie : Présentation et vote des capacités d'accueil limitées de la licence EBO

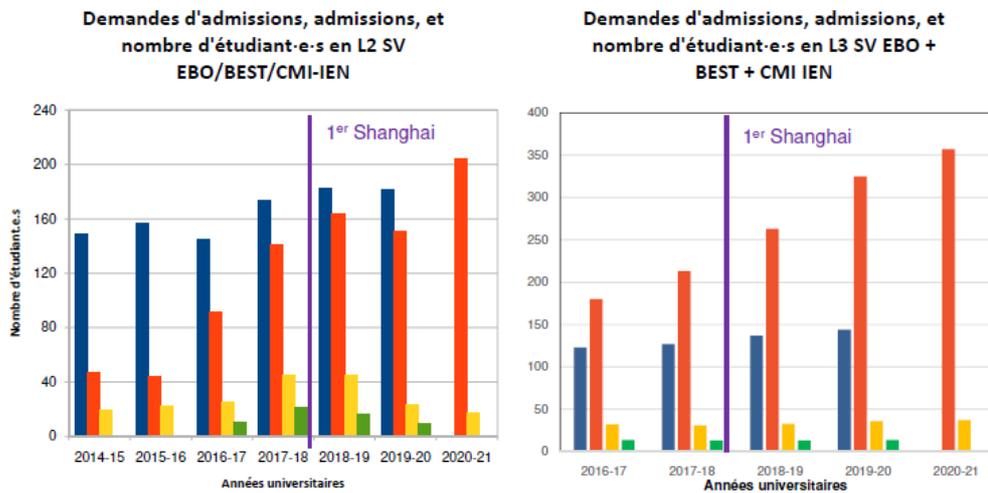
M. HOFFMANN indique que la demande de modifier les capacités d'accueil de la licence EBO émane du département Biologie Ecologie. Il explique que le fait de basculer cette formation dans la base bleue e-candidat permettra de maîtriser les flux d'étudiants de la formation et ainsi de procéder à une meilleure gestion prévisionnelle.

M. HOFFMANN ajoute que cette demande est surtout liée à un contexte de fortes pressions subies par cette licence. La bonne place obtenue dans le classement de Shanghai augmente les demandes sur les licences EBO et BEST.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LABBE**.

M. LABBE salue et remercie le Conseil de lui laisser l'opportunité de présenter les soucis rencontrés dans les licences dispensées par le département BE. Il confirme que les problèmes sont, comme l'a signalé **M. HOFFMANN**, issus du classement de Shanghai, mais aussi du sous-effectif en enseignants.

M. LABBE projette et commente sa présentation :



Nombre d'étudiant-e-s dans la série = nombre en amphi
 Nombre de dossiers recevables = pression de candidature
 Nombre d'admis-es = sélection de plus en plus forte sur les extérieur-e-s
 Nombre d'admis-es inscrit-e-s (IP) = heureusement les extérieur-e-s ne viennent pas tous-tes...

Prévision accueil des étudiants en L2 et L3, mention BE (LMD5)

Modèle à l'équilibre selon les heures allouées au département BE pour le LMD5

→ L2 : **180** étudiant-e-s (160 en L2 BE + 20 en L2 APP bio profil BE)

→ L3 : **180** étudiant-e-s (160 en L3 BE + 20 en L3 APP bio profil BE)

Info surcoût 2020-2021 :

L2

+ 1 groupe de TP (+20): 325,5h à 333h

+ 1 groupe de TD (+40): 483h à **501h**

L3

+ 1 groupe de TP (+20): 306h à 364h

+ 1 groupe de TD (+40): 547,5h à **671h**

Pourquoi limiter la capacité d'accueil :

→ Département BE déjà au-delà de sa capacité de formation:

Actuellement **60% heures BE par titulaires**, (moyenne 250h par EC).
+1 groupe de TD (L2 ou L3) = + 4 EC permanents

Solution la moins pire envisagée par le département BE et la FDS :

- Passage de la L2 BE en **e-candidat bleu pour tous-tes**
→ locaux-ales (conventions CPGE comprises) comme extérieur-e-s
- seule possibilité de **limiter les flux**
→ possibilité d'accueillir encore 10-30 extérieur-e-s en L2 **et** en L3

Ce que cela implique:

- **Tri des dossiers**

- critères **académiques** matières disciplinaires (bio, éco, évol, ST)+ math/stats
→ **minimum** pour être qualifié, pas que les meilleur-e-s
- Critères de **motivation** (projet pro, Mtp, travail et activités extra-universitaires)

Ce que cela implique:

- **Tri des dossiers**

- **Des étudiant-e-s qui sont déçu-e-s et/ou qui partent**

Si poursuite rééquilibrage en sortie de L1 entre BioMV et BE → **des locaux/ales ne pourront pas continuer en L2 BE.**

- autre parcours de la mention SV (déçu-e-s, mais pas forcément)
- une licence équivalente ailleurs...

Ce que cela implique:

- *Tri des dossiers*
- *Des étudiant-e-s qui sont déçu-e-s et/ou qui partent*
- *Pas d'impact (ou très limité) sur les collègues de BioMV*

Actuellement		LMD5
L1 Monod ≈ 900 étudiant-e-s 680 primant-e-s + ≈200 redoublant-e-s (dont ≈ 100 chimie et géosciences)	<i>Cap. d'accueil Parcoursup</i>	L1 SVSE 720 étudiant-e-s = 600 P + ≈120 R
<i>e-candidat bleu pour extérieur-e-s</i>		<i>e-candidat bleu pour tous-tes</i>
L2 ≈ 180 + ≈ 470	EBO/BEST BioMV	L2 160 + ≈ 470
L3 ≈ 160 + ≈ 410		L3 160 + ≈ 380

- *Un budget et des EC dans le département BE qui n'explosent pas...*

M. HOFFMANN remercie **M. LABBE** pour sa présentation. Il résume les propos de celui-ci : les étudiants de la Faculté disposeront, s'ils réussissent leur L1, d'une opportunité de poursuite en L2, pas forcément sur la licence BE, mais sur des licences Science de la vie. Il n'y aura donc pas de problème de poursuite d'études des étudiants pour la Faculté.

M. LABBE confirme et ajoute qu'il existe déjà des parcours à effectifs limités ; les étudiants de L1 doivent candidater et s'ils ne sont pas acceptés, ils s'inscrivent dans un autre parcours de la mention.

M. HOFFMANN précise qu'une discussion préalable a eu lieu entre les départements BE et Bio MV, de façon à bien calibrer les flux. Le travail présenté est fait avec l'accord de Bio MV.

M. LABBE ajoute qu'il est en discussion très franche avec **Mme GANNOUN**, avec laquelle il est responsable de la mention SV. Le travail se fait en accord entre les 2 départements ; ils ont essayé de trouver la solution la plus équilibrée.

M. HOFFMANN ouvre le débat.

M. FILHOL souhaite plus d'informations sur les règles d'accès en master.

M. LABBE indique qu'en bloquant les flux, l'état actuel ne changera pas. La pression est certes très forte aussi sur les masters car un grand nombre d'étudiants extérieurs candidatent à ces formations. Mais il ajoute que les étudiants de la Faculté, eux par contre, font le choix de se diriger vers des masters avec des spécialités qui ne sont pas proposées à Montpellier. S'ils postulaient aussi à la Faculté, cela poserait effectivement de gros problèmes.

M. LABBE explique que chaque année, une dizaine d'étudiants se retrouvent le bec dans l'eau ; des commissions sont mises en place afin de les aider et pour leur faire prendre conscience que leur projet n'est pas totalement réaliste par rapport à leurs capacités pour les masters proposés par la Faculté. Il ajoute qu'un gros effort de communication est effectué auprès des L3 pour leur préciser ce qu'est un master, et ce que cela implique. L'objectif est d'accompagner les étudiants de la FdS au maximum, et le plus personnellement possible, pour leur expliquer ce qui les attend. Il précise qu'il arrive que des

étudiants les recontactent pour les remercier, car ils ont intégré des formations qui leur convenaient mieux. Les étudiants sont, en général, satisfaits par ces accompagnements.

M. MARTIN, Directeur du département Biologie Ecologie, signale être à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Mme PARAT se demande si les taux de réussite seront identiques.

M. LABBE lui répond que s'il y a des étudiants plus motivés parce qu'ils ont été triés, le taux de réussite sera plus important. Les capacités d'accueil des L2 et des L3 ont été rééquilibrées, en misant sur des pertes moindres qu'actuellement. Il rappelle que le taux de réussite en L1 Monod (en enlevant les géosciences et les chimistes) est de l'ordre de 30 à 40 %. En L1 Curie, le taux est inférieur.

Mme CERDAN s'interroge sur le nombre d'étudiants.

M. LABBE lui répond que le nombre correspond aux barres bleues présentées dans les graphiques, environ 180 étudiants.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ARINERO**.

M. ARINERO signale que toutes les formations qui désirent modifier leurs capacités d'accueil doivent, au préalable, les faire valider auprès du Conseil de la Faculté, puis ensuite de la CFVU. Il lui semble que Bio MV souhaite également passer en base bleue. Cela devrait être présenté lors d'un prochain Conseil.

Mme CERDAN indique qu'il y a eu des situations rocambolesques cette année car elle ne pouvait pas ouvrir un groupe supplémentaire en Bio-Chimie. Elle a alors dérouté les derniers étudiants qui avaient obtenu leur L2 à Montpellier, vers d'autres parcours qui proposaient des UE similaires. Elle confirme : BE et Bio MV rencontrent les mêmes problèmes.

M. LABE ajoute que c'est pour cette raison que tout a été effectué en concertation.

M. HOFFMANN note que ce que va voter le Conseil va avoir une répercussion sur les autres licences de biologie. Il insiste, tout étudiant inscrit en L1 à la Faculté des sciences et ayant obtenu son année, se verra offrir une L2, toujours à la Faculté, mais pas forcément dans le parcours qu'il aura choisi.

M. LABBE demande à **M. HOFFMANN** de bien vouloir l'excuser, il doit quitter la séance car il a cours dans 2 minutes.

M. HOFFMANN propose de passer au vote avant que **M. LABBE** s'absente. Il demande à **M. LABBE** de rappeler les capacités d'accueil sur lesquelles le Conseil doit se prononcer.

M. LABBE indique que les capacités d'accueil sont de 180 en L2 et 180 en L3 de la licence BE.

Avant de passer au vote, **M. HOFFMANN** interroge **Mme GAUCERAND** sur le nombre de votants connectés.

Mme GAUCERAND lui répond qu'il y a 21 membres votants présents et représentés.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la modification des capacités d'accueil limitées en licence du Département Biologie Ecologie.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 21
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la modification des capacités d'accueil limitées en licence du Département Biologie Ecologie.

M. LABBE remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN remercie également le Conseil pour ce vote et **M. LABBE** pour sa présentation.

Mme GAUCERAND signale à **M. HOFFMANN** que **M. RESPAUT**, Vice-Président FVU vient de se connecter.

M. HOFFMANN salue **M. RESPAUT** et propose de passer au point suivant.

3. Vote du relevé de conclusions du Conseil n°314 - 5 novembre 2020

M. HOFFMANN indique que le Conseil va devoir se prononcer sur le relevé de conclusions n°314 du 5 novembre 2020. Il signale que le document est disponible sur Moodle.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des commentaires à apporter sur ce relevé de conclusions. En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°314 du 5 novembre 2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39
Membres présents et représentés : 21
Membre n'ayant pas pris part au vote : 1
Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil n°314 du 05 novembre 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

4. Vote de subventions

M. HOFFMANN informe que l'association Brin de Forêt a déposé une demande de subvention auprès de la Faculté des Sciences. Il explique que pour la 6ème année consécutive, l'association Brin de Forêt, composée d'étudiants du parcours Biologie Végétale et Gestion des Ecosystèmes Tropicaux du Master B2E, organise son colloque scientifique. Il note que cette année, compte-tenu de la situation sanitaire, le colloque se tiendra en visioconférence du 18 au 22 janvier 2021 et que le thème s'intitule «Forêt vierge : mythe ou réalité ? Réflexion sur la place des sociétés humaines dans les forêts tropicales».

M. HOFFMANN indique que des chercheurs, mais aussi des gestionnaires de projets et des intervenants exerçant dans des ONG, interviendront dans ce symposium qui sera ouvert au grand public. Il précise que des actions de communication seront réalisées dans 2 lycées (Frédéric Bazille à Montpellier et Louis Feuillade à Lunel) et auprès des CE2 de l'école élémentaire Galilée se situant dans le quartier des Hauts de Massane à Montpellier, en collaboration avec Univerlacity. Il ajoute qu'un concours photo sera également proposé et que les photos seront postées sur le site internet de l'association. Les gagnants se verront offrir des livres en lien avec le thème du colloque.

M. HOFFMANN informe que pour l'organisation de cette manifestation, l'association demande à la Faculté une subvention de 300€. Il laisse la parole à **Mme HEGEDUS** et **M. NUNGI-PAMBU** pour présenter plus amplement l'association et le symposium.

Mme HEGEDUS et **M. NUNGI-PAMBU** saluent l'assemblée et remercient **M. HOFFMANN** pour ce résumé. Ils complètent les propos de **M. HOFFMANN** en projetant la présentation de l'association et de la manifestation:



NOS MISSIONS :

- Diffuser et sensibiliser le tout public à la question d'écologie
- Création d'un réseau d'échange entre chercheurs/ étudiants
- Partager des savoirs autour de l'écologie via le colloque (7ème édition)
- Animation auprès de lycéens/écoliers

- COLLOQUE SCIENTIFIQUE -

LES FORÊTS VIÈRGES : MYTHE OU RÉALITÉ ?

RÉFLEXION SUR LA PLACE DES SOCIÉTÉS HUMAINES DANS LES FORÊTS TROPICALES



PROGRAMME DES CONFÉRENCES

Lundi 18 janvier 2021 – 18h

Un regard historique, pour une meilleure approche
écologique des forêts tropicales

Mardi 19 janvier 2021 – 18h

Quelles relations entretiennent les sociétés
humaines avec leur environnement ?

Mercredi 20 janvier 2021 – 18h

De la gestion locale à la gouvernance globale : quelles
politiques écologiques pour les tropiques ?

Jeudi 21 janvier 2021 – 18h

Etude de cas : impacts des différentes stratégies
de conservation sur la biodiversité des
écosystèmes tropicaux

Vendredi 22 janvier 2021 – 18h

Table ronde : Comment intégrer l'humain et ses
pratiques dans les politiques de conservation ?

RENDEZ-VOUS DU 18 AU 22 JANVIER 2021...
... EN ATTENDANT, RETROUVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX

CONTACTS
MAIL : BRINDEFORÉ@GMAIL.COM
f BRIN DE FORÉ Instagram
HTTPS://BRINDEFORÉ.COM/

M. HOFFMANN remercie l'association pour cette belle présentation et il espère que l'an prochain, si les conditions sanitaires le permettent, l'association pourra organiser cette manifestation sur le campus Triolet. Il propose aussi d'élargir la région tropicale pour le campus Triolet. Cela permettrait d'ailleurs à l'association de mieux se faire connaître auprès des autres disciplines.

Mme HURTREZ note que la remarque de **M. HOFFMANN** pourrait s'appliquer à d'autres parcours. Elle précise que le GNAUM et le parcours ACCES se sont déjà intéressés aux Campus Triolet et St Priest et y ont déjà réalisé des travaux. Elle signale que l'association Brin de Forêt fait partie du parcours Bioget dont le T signifie Tropical...

M. HOFFMANN remercie **Mme HURTREZ** pour sa remarque et donne la parole à M. BOUBY.

M. BOUBY regrette que ces conférences se fassent en visio. Il a noté que des élèves des Hauts de Massane participent à cette manifestation et il craint qu'il soit compliqué pour eux de suivre le symposium en visioconférence. Il trouve la manifestation très intéressante, et d'autant plus que le quartier des Hauts de Massane lui tient à cœur puisque c'est le sien.

Mme HEGEDUS précise que les animations auprès des élèves devaient avoir lieu au mois de novembre, mais avec le confinement elles ont été reportées. Elles tiendront en présentiel en janvier, si cela est possible.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de la subvention d'un montant de 300 €.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la subvention de l'association Brin de forêt - 300 € -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la subvention de l'association Brin de forêt - 300€ -.

M. HOFFMANN, Mme HEGEDUS et M. NUNGI-PAMBU remercient le Conseil pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN souhaite un bon courage à l'association quant à l'organisation de ces conférences et propose à l'auditoire de passer au point suivant.

5. Vote de conventions

M. HOFFMANN informe que le Conseil devra se prononcer sur une seule convention de partenariat, celle entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et le COMIDER. Il explique qu'en raison des conditions sanitaires, les Ateliers de la Réussite se sont tenus cette année à distance. Il note que **M. LEMOIGNO**, en charge de ce dossier, a mis à la disposition des intervenants du COMIDER un accès à l'ENT Moodle durant toute la durée de ces ateliers, afin que les membres du COMIDER puissent répondre aux étudiants via un chat, synchrone ou asynchrone.

M. HOFFMANN signale qu'étant donné le peu d'étudiants qui se sont connectés, l'Association du COMIDER demande une participation financière à la Faculté se limitant à un montant de 100 €.

En l'absence de remarque de la part de l'auditoire, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de cette convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention entre l'Université de Montpellier, la Faculté des Sciences et l'association Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote unanime.

6. Présentation et vote du budget 2021

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit du point le plus important de cette séance. Avant de céder la parole à **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe en charge des Finances, il précise que la Direction souhaite maintenir le budget des départements à son maximum afin que la pédagogie ne soit pas impactée. Il note qu'il a souhaité un renforcement des services administratifs de la composante qui depuis quelques années sont soumis à de fortes contraintes, notamment concernant les ANT.

M. HOFFMANN rappelle que la présentation de **Mme TOURNIER** fait suite à celle projetée en séance du 12 novembre dernier, relative à l'exécution 2020.

M. HOFFMANN et **Mme TOURNIER** saluent **M. FABRE**, Vice-président du CA qui vient de se connecter à la séance, afin de participer à ce point et de répondre aux questions des membres du Conseil.

Mme TOURNIER salue l'auditoire et indique qu'elle va présenter le budget prévisionnel de l'année 2021 - *Annexe 1* -.

Avant d'ouvrir le débat, **M. HOFFMANN** remercie le travail important réalisé par **Mme TOURNIER** et demande à **M. FABRE** s'il souhaite intervenir.

M. FABRE remercie **M. HOFFMANN** pour son invitation et **Mme TOURNIER** pour sa présentation réalisée avec beaucoup d'attention. Le travail de **Mme TOURNIER** montre que la Faculté des Sciences s'est approprié les outils mis à disposition par l'UM, concernant le pilotage du budget des composantes. Il note que les données présentées sont très claires et très précises. Il est content de constater qu'il y a de plus en plus, dans les Conseils de Composante, des présentations de budget de grande qualité.

M. FABRE souhaite faire 2-3 remarques concernant le Budget de la Faculté des Sciences et plus précisément sur les dotations d'établissement. Il indique qu'il n'évoquera pas la répartition des dotations aux départements car cela ne le regarde pas. Sa 1^{ère} remarque concerne la dotation masse salariale qui n'est pas inscrite dans le budget : il s'agit du fichier KX qui concerne toutes les rémunérations qui sont enregistrées au titre des agents qui travaillent à la Faculté des Sciences. Cette information est généralement donnée aux élus des Conseils.

Sa 2^{ème} remarque porte sur la dotation d'heures complémentaires. Il précise qu'il y a un changement de périmètre. Cette année, les heures reconnues au titre des missions du Référentiel Equivalences Horaires (REH) relevant de la recherche, sont passées en prime pour charges d'administration. De ce fait, le volume horaire de la dotation d'heures complémentaires - qui représente près de 40 à 45 mille euros - n'a été mis ni en recettes ni en dépenses dans les budgets des composantes.

M. FABRE signale que la dotation d'heures complémentaires 2021 est sensiblement identique à celle de 2020 car les compensations des modalités de service ont augmenté par rapport à l'an dernier. En effet, l'établissement consacre un

budget de 1 million d'euros pour compenser les heures non réalisées par les collègues qui sont censés faire la totalité de leur service statutaire, mais qui n'ont pu les réaliser pour diverses raisons (délégation, etc...).

M. FABRE ajoute que la Faculté des Sciences abonde la dépense d'heures complémentaires avec ses ressources propres, pour compléter la dotation d'heures complémentaires attribuées par l'établissement.

M. FABRE indique que la 3^{ème} remarque concerne la réforme de l'apprentissage. Cet élément est, pour lui, très important. Il note que les recettes de la Faculté des Sciences augmentent de manière sensible. Cela se traduit par le nombre d'apprentis qu'accueille la Faculté, mais aussi du nouveau financement appliqué à l'apprentissage.

M. FABRE explique qu'à l'échelle de l'établissement il y a là un enjeu budgétaire important. Il précise que cette réforme de l'apprentissage est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et elle se traduit par le fait que la Région ne finance plus l'apprentissage. Il rappelle que jusqu'en 2019, elle versait une subvention d'équilibre aux organismes de formation qui présentait chaque année des factures de vente sur la base des volumes horaires dispensés dans les formations.

M. FABRE indique que depuis le 1^{er} janvier 2020, le financement de l'apprentissage se fait non pas par rapport au nombre d'heures qui va être attribué à la formation, mais à l'apprenti et sa branche professionnelle. Cette dernière décide le montant de financement de la formation de l'apprenti. Cela s'appelle des « coûts contrat ».

M. FABRE constate que les coûts contrat sont plus élevés que la somme perçue avec la subvention versée par la Région mais il y a de nombreux bémols et la méthodologie de justification de recette est plus lourde. Elle se fait notamment via la comptabilité analytique que va mettre en place l'établissement, et via des organismes collecteurs, tels que le CFA, qui a fait part à la Présidence des difficultés qu'il rencontre car il n'arrive pas à faire honorer les engagements pris par les entreprises qui ont pourtant signé un contrat d'apprentissage.

M. FABRE explique que l'établissement attendant a priori plus de recettes que ce qui a été inscrit dans le budget des composantes en 2020, il s'est engagé, au 13 février 2021, à regarder les recettes encaissées au titre des formations par apprentissage, pour l'année universitaire 2019-2020 ; s'il y a des suppléments de recettes qui sont rentrés à cette date, il inscrira des recettes supplémentaires lors du budget rectificatif n°1 de l'année 2021.

M. FABRE indique que l'université n'a pas le droit de financer de l'investissement avec les recettes de l'apprentissage. Aussi, pour 2021, l'établissement a décidé, après en avoir informé les directeurs de composante, qu'il verserait 90% de la recette prévue. Les 10% restant seront mis en réserve pour de l'investissement, mais comme réglementairement, il est interdit d'investir au cours de l'année dans laquelle a été constatée la recette, ces 10% seront ouverts en 2022 sous réserve que les recettes de l'apprentissage aient été perçues au cours de l'année 2021.

M. FABRE est heureux de voir que les ressources propres augmentent et que de nombreux projets voient le jour. Il salue les collègues pour ces implications.

M. FABRE précise que si le Conseil a des questions concernant la dotation établissement, il y répondra avec plaisir. Il répète qu'il ne souhaite pas participer au débat notamment relatif à la répartition des départements car cela ne le regarde pas.

M. HOFFMANN remercie **M. FABRE** pour son intervention et précise que la répartition des départements a été discutée tranquillement avec les directeurs de département. Il ne pense pas que cela créera de gros débats.

M. HOFFMANN signale que la réserve, notée en bleu clair dans le graphique relatif à la dotation des départements, correspond aux incertitudes qui règnent autour de l'apprentissage, mais aussi de l'environnement lié à la Covid. « Il s'agit d'une promesse faite aux départements dont le montant pourra peut-être évoluer en fonction des situations ».

Mme TOURNIER indique que la dotation fonctionnement sur laquelle le Conseil va se prononcer est identique à celle de cette année (2/3 ; 1/3). Elle note que « tout s'est bien passé en 2020 ».

M. HOFFMANN ajoute que le Conseil se prononcera ce jour sur les grandes lignes du DPI. Il rappelle que si les départements ont des besoins urgents, la Faculté est toujours là pour les aider et les accompagner.

M. HOFFMANN ouvre le débat.

M. BOUBY annonce qu'il a 2 questions/remarques. Il demande une réponse de la part de **M. FABRE** pour sa 2^{ème} remarque.

Concernant le 2^{ème} tiers de versement, **M. BOUBY** constate qu'il devrait être versé en mai, après discussion avec les Directeurs de Département et observation du taux d'exécution. Il espère que ce dernier correspondra principalement à celui de l'année N-1 (et non pas celui du mois d'avril car il n'est pas le même selon les Départements).

Mme TOURNIER rassure **M. BOUBY** : l'année N-1 est la référence. Lors des dialogues, les besoins des départements exprimés passent en priorité.

M. BOUBY rappelle que sa 2^{ème} question concerne le VP CA. Il constate que sur le BPI sont prévues des rénovations concernant le bâtiment 4, de ce fait il en profite pour évoquer les problèmes rencontrés au sein du bâtiment 3, notamment dans les salles de chimie organique. Il explique que les températures y sont extrêmement basses à cause d'un dysfonctionnement de chauffage qui date d'avant le Plan Campus.

M. BOUBY se rappelle qu'en 2007, l'Université refusait d'investir dans les bâtiments 1, 2, 3 et 4 pour le chauffage, en prétextant qu'il était prévu une destruction de ces derniers. Il était alors intervenu en signalant que le Plan campus prendrait plusieurs années. Il signale qu'aujourd'hui, cela fait 14 ans, qu'à cause de la Direction de l'Université, des personnels travaillent dans des salles de travaux pratiques et y pratiquent des manipulations sensibles et dangereuses, avec des températures qui avoisinent les 9 degrés Celsius.

M. BOUBY indique qu'un courrier a été rédigé par ces personnels. Il a été pris en compte par la Direction de la Faculté qui s'est rapprochée de la DPI pour régler ce problème. La Direction du Patrimoine Immobilier a alors procédé à quelques réglages sur la centrale de chauffage qui ont permis de gagner un degré de plus !

M. BOUBY insiste, il est inadmissible de laisser des personnels (technique et enseignant) travailler dans des salles à 10 degrés depuis 2007 ! Il ne sait quand est prévue la déconstruction de ces bâtiments mais il pense que cela ne se fera que dans quelques années.

M. FABRE entend l'intervention de **M. BOUBY**. Il se rappelle de la discussion qu'ils ont eue en CA à ce sujet et il reconnaît que ce ne sont pas des conditions de travail convenables. Il va se rapprocher de **M. MAURIN** pour voir ce qui peut être fait.

M. GUEVELLOU souhaite compléter les propos de **M. BOUBY**. Il confirme, la Direction est bien intervenue au titre de ces bâtiments qui présentent des défaillances au niveau du réseau du chauffage. Elle a fait intervenir la DPI mais aussi le service Hygiène et Sécurité. Il affirme, les conditions de travail ne sont en rien satisfaisantes ! **M. HOFFMANN**, **M. HERZLICH** et lui-même restent attentifs et très vigilants à ce problème et espèrent une action rapide de la part de la Présidence et de la DPI.

M. BOUBY précise que le problème vient des centrales qui sont sous dimensionnées. Par ailleurs, les salles présentent des hauteurs de plafond importantes, à l'époque il avait été demandé de les abaisser, mais cela avait été refusé. Il signale que tout le monde est au courant. Toutefois, il remercie la Direction pour son intervention.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques au sujet du BPI 2021.

Le Conseil remercie **Mme TOURNIER** pour sa présentation.

M. HOFFMANN salue le travail de son adjointe et la remercie. Il donne la parole à **M. FILHOL**.

M. FILHOL souhaite intervenir sur la dotation investissement et la réduction de 150 mille euros mise en place depuis 2018 et qui correspond à de l'amortissement. Il s'interroge sur sa définition de l'amortissement : un fond utilisé pour maintenir à niveau des équipements. En effet, il note qu'il y a 3 fois 150 mille euros prévus jusqu'à 2021, qui correspondent à de l'argent stocké pour maintenir les équipements, mais il n'a pas vu, en correspondance, le côté « utilisation de l'argent ».

Mme TOURNIER rappelle que cet amortissement a été instauré pour 2019 et que depuis la Faculté n'a plus été impactée par ce dernier.

M. HOFFMANN précise que cette dotation investissement et cette prise en compte de l'amortissement correspondent à une politique de l'Etablissement. Il est désolé mais la Faculté ne détient pas la réponse à la question de **M. FILHOL**. Il demande à **M. FABRE** s'il peut apporter des précisions.

M. FABRE explique que la diminution de la dotation de l'investissement en 2019 était identique pour toutes les composantes de l'Etablissement. Elle visait essentiellement à limiter l'impact des investissements des années suivantes sur le résultat de fonctionnement de l'Université qui est très faible et proche du déficit. Il donne un exemple : lorsqu'on prend 20 euros en 2020 en investissement pédagogique, cela engage de l'amortissement pendant 5 ans, c'est-à-dire que ces 20 euros pèseront chaque année sur les charges de fonctionnement de l'établissement, auxquelles se rajouteront des dépenses de masses salariales. Pour éviter cette charge d'amortissement qui chaque année augmente et qui fait peser le risque à l'Etablissement de passer en déficit - en plus d'augmentations significatives des dépenses salariales - il fallait limiter les dépenses d'investissement, même si investir c'est préparer l'avenir.

M. FABRE constate que tout cela n'est pas en contradiction avec la définition de **M. FILHOL**. L'amortissement permet de renouveler mais quand on a les moyens de le faire. Actuellement, l'Université remet à disposition cet amortissement sous la forme de financements d'opérations qui sont mutualisées (par exemple des déménagements, l'équipement des nouveaux bâtiments avec la FdS, ...).

M. FABRE constate que la composante qui va bénéficier le plus de cette baisse générale pour l'Etablissement est la Faculté des Sciences, via l'Opération Campus, car il faut compenser avec des financements ce que celle-ci ne prend pas en charge, à savoir des équipements que la Faculté et l'Etablissement ont payé par exemple.

M. FABRE résume sa réponse, l'amortissement est une mesure :

- 1- de maintien de l'équilibre budgétaire,
- 2- de financements d'opérations mutualisées qui ne passent pas directement par le budget de la composante (exemple : nouveaux équipements des bâtiments mis en fonctionnement au fur et à mesure qu'ils sont achevés).

M. FILHOL a une deuxième question liée à la prévision financière pour l'année qui vient. Il constate une grosse modification de la structure des dépenses liée au passage du LMD5. L'année 2021 est particulière car elle se situe entre le LMD4 et le LMD5 avec des structures d'enseignement qui sont compliquées à prévoir. Il se demande quelles sont les mesures qui ont été prises en compte dans ces aspects de variation pour le passage du LMD5.

M. HOFFMANN demande des précisions sur la question : **M. FILHOL** parle de la masse salariale ?

M. FILHOL répond que cela concerne les impacts principaux : la masse salariale, et notamment les heures complémentaires, et les modifications du nombre d'heures.

Mme TOURNIER lui répond que l'impact sur la masse salariale sera visible en 2022.

M. FILHOL pense que l'on constatera peut-être aussi une incidence sur les projets pédagogiques.

Mme TOURNIER espère pouvoir donner beaucoup plus que 100 mille euros ; avec le LMD5 il est fort probable que les demandes augmentent.

M. FILHOL pense que la montée de l'apprentissage est une bonne chose. Il note que cette année est très particulière et que, dans ce contexte, des modalités positives sont mises en place pour les entreprises. Il espère que l'an prochain le nombre d'apprentis pourra être maintenu.

M. HOFFMANN revient sur le LMD5. Il reconnaît que son modèle est construit autour d'une masse salariale - un nombre d'heures fixé dans les départements - et d'un modèle qui permet éventuellement d'augmenter cette masse salariale construite autour de l'apprentissage. Il rappelle que ce modèle a été longuement débattu l'année dernière pour la mise en place du LMD5 en 2021.

M. GUEVELLOU remarque que la maîtrise du budget des formations ne doit pas être regardé uniquement par le prisme des dépenses. A cet effet, il existe indéniablement aujourd'hui une consolidation et un développement de la formation autour de l'Apprentissage. Il informe l'assemblée qu'en l'espace de trois années, le nombre d'apprentis au sein de la FdS a augmenté de 93 %.

M. GUEVELLOU ajoute que le BPI a notamment été construit au constant de cette consolidation, et plus généralement du développement des ressources propres. Il souhaite appeler l'attention de l'auditoire en soulignant que c'est une première pour la Faculté des Sciences qui a symboliquement dépassé le seuil des 100 mille euros de Taxe d'Apprentissage malgré les contextes sanitaire et économique défavorables au secteur industriel et entrepreneurial.

M. GUEVELLOU salue le travail réalisé par le service de **Mme VILLANUEVA-THERON** concernant le suivi très rigoureux des recettes, ce qui a permis à la Direction d'assurer un taux d'exécution en terme de recettes qu'il convient de souligner.

M. GUEVELLOU rappelle que le budget demeure par définition un acte politique. Il pense qu'aujourd'hui, on constate une certaine stabilisation des flux en dépenses., ne serait-ce qu'au vu des exercices précédents. Il note toutefois que le contexte sanitaire a été délicat à piloter budgétairement et cela a induit des difficultés pour se projeter notamment sur les dépenses liées aux projets pédagogiques. A cet effet, il s'engage à pouvoir mettre à disposition plus tôt, les sommes aux Départements différemment sur l'exercice 2021. L'enveloppe a d'ailleurs déjà été sanctuarisée.

M. LEREDDE pense qu'il est bien de se féliciter du développement des ressources propres mais qu'il ne faut pas oublier que la Faculté est un service public qui doit être financé par l'Etat. Pour lui, il est important de garder son autonomie vis-à-vis du monde industriel ! Il craint qu'en agissant de cette manière, la Faculté aille vers la catastrophe. Il prend l'exemple des Sciences de la Terre et de l'Eau qui travaillent avec Total, Shell qui ne leur ont jamais imposé une seule discipline. Il craint qu'avec ce nouveau modèle, ces derniers aient le pouvoir de dicter ce qu'il faut enseigner aux étudiants car « *le pouvoir, c'est l'argent !* ». Il alerte les conseillers, il faut que le monde universitaire se réveille. Ils ne doivent pas faire comme « *si tout allait bien dans ce monde réel car ce n'est pas le cas* ».

M. HOFFMANN pense que **M. LEREDDE** n'intervient pas en qualité de Directeur de département TEE. **M. LEREDDE** confirme intervenir en tant que tel. Il rappelle qu'il a été élu pour représenter le département TEE et ses personnels ; ce qu'il fait actuellement. Il rappelle que son département est celui qui fait entrer le plus de fond propre ; il a donc toute légitimité à s'exprimer sur ce point.

M. HOFFMANN n'enlève aucunement sa légitimité à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE lui signale qu'il ne se rend pas compte à quel point ses propos lui sont désagréables psychologiquement. Des personnes, comme lui, sont confinées à la maison, et malgré cela ils assistent à un Conseil à distance et il se fait renvoyer dans les cordes ! Pour lui, cette situation est inacceptable.

M. HOFFMANN précise qu'il n'est pas responsable de la situation sanitaire et rappelle à **M. LEREDDE** qu'il est également le représentant de la direction de la Faculté au sein de son département.

M. HOFFMANN propose de revenir sur le débat relatif au BPI 2021 et donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY soutient les propos de **M. LEREDDE**, même si ce n'est pas à ce sujet qu'il veut intervenir. Il ajoute qu'il faut être vigilant avec les nouvelles réformes qui vont se mettre en place, et qui risquent de développer la privatisation des universités.

M. BOUBY revient à ce qu'il voulait dire. Il signale les problèmes de commande, à la société Ugap, qui ont pu être signalés notamment lors de la crise Covid. Il prend l'exemple du département de Chimie qui a passé en mai dernier des commandes qui n'ont toujours pas été totalement livrées. Cela a été déjà dénoncé, la Direction de l'Université doit le prendre en considération.

M. BOUBY se rappelle, qu'avant, il était possible de commander à des sociétés avec lesquelles on était directement en lien avec les commerciaux. Avec Ugap, c'est beaucoup plus compliqué et rien ne se passe. Il pense qu'il est nécessaire de faire pression auprès de la Direction pour stopper le marché avec ce distributeur.

Mme TOURNIER complète les propos de **M. BOUBY** et ajoute qu'elle a pu remarquer - notamment lors de commandes réalisées durant la crise de la Covid - que les prix étaient exagérément hauts (jusqu'à 3 fois plus chers) par rapport à d'autres fournisseurs.

M. BOUBY indique avoir dénoncé ces problèmes depuis des années : pour certains produits très ponctuels, Ugap est en dessous du marché, mais globalement les tarifs sont bien plus chers qu'ailleurs. Il note que cela ne permet pas de faire des économies mais cela sert simplement à sécuriser le niveau budgétaire de la Direction de l'Université.

M. BOUBY insiste, Ugap empêche les laboratoires et les services de travailler correctement, ce qui commence à devenir inadmissible.

M. FABRE explique que l'UM ne se réfugie par derrière la réglementation très stricte des commandes publiques, mais parfois elle a des effets de seuil qui l'obligent à passer des marchés et dans le domaine des achats publics c'est souvent Ugap qui est choisi. Il entend les critiques qui sont énoncées depuis quelques temps.

M. FABRE informe, il est le Président de la Commission des marchés. Il propose à **M. HOFFMANN** de lui faire remonter, via l'adresse générique, les dysfonctionnements constatés, auprès de la Direction des Affaires Générales de l'Université.

Pour **M. FABRE**, il est inadmissible qu'une commande passée au mois de mai, ne soit toujours pas livrée en décembre. Il encourage tous les collègues qui rencontrent des problèmes avec ce marché à lui faire part des mécontentements et des dysfonctionnements constatés. Ils seront traités avec un retour.

M. BOUBY indique que le problème est remonté depuis des années mais rien n'a jamais été fait.

M. HOFFMANN reconnaît avoir signalé le problème mais pas via l'adresse communiquée lors des réunions opérationnelles.

M. FABRE prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser, il se voit obligé de quitter la séance.

M. HOFFMANN remercie **M. FABRE** de sa présence et propose à l'assemblée, si elle n'a pas de nouvelles questions ou remarques, de procéder au vote du BPI 2021.

M. HOFFMANN demande à **Mme TOURNIER** de bien vouloir projeter la diapositive sur laquelle le Conseil va devoir se prononcer.

Dotations globales de l'établissement (charges maintenues en central incluses)	3 098 186	Dépenses de fonctionnement	1 420 645
Dotations de fonctionnement	1 263 255	dont dépenses fonct. provisionnelles	1 045 097
Dotations en heures complémentaires	1 185 311	dont fonct. SCFC	31 125
dont compensation au titre du report de la campagne d'emplois	18 562	dont fonct. CFAR	218 875
Dotations d'investissement	649 620	dont fonct. / conv. pluriannuelles	125 544
Ressources propres de la composante	1 478 978	Charges maintenues en central	829 316
dont droits d'inscription s/ DN	700 000	Dépenses de personnel	1 870 694
dont droits d'inscription s/ DU	80 680	dont heures sur DN s/ dotation établ.	1 308 315
dont taxe d'apprentissage	80 000	dont heures sur DN s/ RP	-
dont subventions	-	dont heures sur DN s/ SCFC	1 400 000
dont autres ressources propres	99 860	dont heures sur DN s/ CFAR	28 875
dont SCFC	50 000	dont heures sur DN / conv. pluriannuelles	63 500
dont CFAR	458 438	dont heures sur DU s/ RP	26 119
Ressources propres s/ conventions pluriannuelles	319 919	dont heures sur DU s/ SCFC	-
dont AAF MUSE	319 919	dont heures sur DU / conv. pluriannuelles	-
dont autres conv. pluriannuelles	-	dont autre masse salariale s/RP	301 770
Enveloppe ParcoursSup	87 350	dont APA	30 000
Enveloppe Réforme Santé	64 000	dont masse personnel / conv. pluriannuelles	52 115
TOTAL RESSOURCES	5 048 433	Participation aux charges communes	135 898
		Dépenses d'investissements (hors PPI)	791 880
		dont dépenses inv. provisionnelles	649 620
		dont investissement SCFC	-
		dont investissement / conv. pluriannuelles	142 260
		TOTAL DÉPENSES	5 048 433

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Budget Propre Intégré 2021 de la Faculté de Sciences de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au Budget Propre Intégré 2021 de la Faculté de Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime du BPI 2021. Il renouvelle ses remerciements à **Mme TOURNIER** qui a durement travaillé sur ce dossier et a su en faire une présentation claire et détaillée.

7. Questions diverses

M. HOFFMANN note qu'il n'y a pas de questions diverses de la part de l'auditoire. Cependant, il souhaite faire un point concernant la situation actuelle. Il indique que des actions sont menées par l'Université de Montpellier et la Faculté des

Sciences auprès, non seulement des étudiants en difficulté (prêt de PC, don de clés USB, bons d'achat, ouverture de salles informatiques), mais aussi des enseignants (achat de tablettes). Il ajoute qu'une nouvelle organisation des examens est prévue pour la session de janvier.

a. Les actions

Mme TOURNIER confirme les propos de **M. HOFFMANN** et précise que la Faculté a acheté et mis à disposition de ses enseignants 200 tablettes afin qu'ils puissent continuer à enseigner en distanciel aux étudiants. Elle ajoute qu'une nouvelle commande, moins importante que la première, est prévue pour les enseignants qui n'ont pas bénéficié de la 1^{ère} vague de distribution.

Concernant les étudiants en difficulté financière, **Mme TOURNIER** informe être en contact avec le Rotary Club qui a accepté d'aider 70 étudiants de la Faculté qui se sont manifestés, en leur offrant un bon d'achat de 100 € chacun. Par ailleurs, l'UM a mis à disposition 88 clés 4 G, offertes par la Région, et une trentaine de PC, mis également à disposition par la Région, pour les étudiants en situation de fracture numérique. Des critères pour la distribution ont été établis : les clés seront attribuées en priorité aux étudiants néo bacheliers et boursiers.

M. BOUBYs'inquiète, ce confinement est problématique pour les étudiants. Certains de ses étudiants en L3 ont totalement décroché. Il informe qu'un mouvement national demande au ministère que les universitaires redémarrent dès le début du mois de janvier. Une petite manifestation est prévue contre la LPPR mais aussi, et surtout, pour la réouverture des universités. Il constate que tout reprend mi-janvier et la dernière roue de la charrette concerne l'éducation dans les universités. Il rappelle que le primaire, les collèges et les lycées n'ont pas cessé de fonctionner en présentiel.

Concernant la formation des enseignants aux cours à distance, **M. BOUBY** constate que beaucoup se débrouillent très bien mais certains sont totalement perdus et cela a un impact sur les étudiants. Il ne sait pas si des formations sont prévues pour l'utilisation des tablettes mais il pense qu'il serait nécessaire qu'il y en ait.

M. HOFFMANN répond qu'il existe des formations adressées aux enseignants sur Moodle. Il confirme les propos de **M. BOUBY** relatif au confinement. Il constate que le 1^{er} était la continuité des cours en présentiel, les étudiants avaient eu le temps de faire connaissance. Par contre, il pense que l'impact sera beaucoup plus fort au second confinement car le contexte est complètement différentes.

M. HOFFMANN revient sur l'ouverture des universités en janvier. Il explique que cette demande est remontée conjointement par la Présidence de l'UM, la CPU et la CDUS. **M. PLANEIX**, président de la CDUS, a rencontré la Ministre de tutelle qui l'a redirigé vers les attachés du Premier ministre et du Président de la République qui ont indiqué qu'ils allaient essayer de prendre en compte cette demande.

M. HOFFMANN note que le côté positif de cette crise est de démontrer que le tout distanciel ne fonctionne pas.

M. SOROT approuve les propos tenus par **M. HOFFMANN** et **M. BOUBY**. Il confirme que le problème qui se pose actuellement est que contrairement au 1^{er} confinement, les étudiants n'ont pas eu le temps de faire connaissance. L'an dernier, il existait une dynamique qui faisait que les étudiants pouvaient se soutenir entre eux.

M. HOFFMANN propose d'avancer dans l'ordre du jour et de passer au point suivant.

b. Les examens de janvier 2021

M. HOFFMANN demande à **M. ARINERO** de bien vouloir présenter le nouveau protocole mis en place pour les examens de janvier.

M. ARINERO signale que cette session d'examens se déroulera dans des conditions difficiles. Il explique que le risque d'attentat s'ajoute à la crise sanitaire. Aussi une nouvelle organisation a dû être mise en place.

M. ARINERO rappelle que cette session d'examen des semestres impairs est étalée sur 3 semaines, du 5 au 22 janvier 2021. Il est prévu 3 sessions d'examens par jour (8h30, 13h, 16h) et il est attendu entre 700 et 900 étudiants par session.

M. ARINERO précise que les 250 épreuves, soit 500 surveillances, se dérouleront dans les bâtiments 36, 6 et 7.

Concernant le nettoyage, **M. ARINERO** informe qu'une brigade interviendra dans chaque salle le matin, le soir, et entre chaque épreuve.

Les étudiants disposant d'un tiers-temps au sein d'une même épreuve seront regroupés dans une seule salle.

M. ARINERO indique que pour l'arrivée des étudiants, les accès aux amphis et aux plateaux d'examens seront répartis sur les différentes entrées : les étudiants convoqués au bâtiment 36 accéderont au campus par l'entrée Place Bataillon et ceux convoqués aux bâtiments 6 ou 7 (Grand Amphi) rentreront par la rue du Truel. Les étudiants seront convoqués selon leur numéro étudiant : ils devront arriver 15 ou 30 minutes avant l'épreuve, selon que leur numéro d'étudiant soit pair ou impair. Dès lors que l'étudiant aura pris sa place, il ne devra plus en bouger.

M. ARINERO signale que des consignes spéciales seront données aux surveillants :

- ils devront arriver obligatoirement 30 minutes avant l'épreuve, comme le prévoit déjà la réglementation,
- ils veilleront à ce que les étudiants gagnent immédiatement leur place et n'en bougent plus,
- ils réceptionneront les packs d'examens (sujets + copies + feuilles d'émargement),
- ils circuleront dans les rangs pour faire émarger et distribuer les étiquettes. Quant aux étudiants, ils émargeront avec leur propre stylo,
- ils collecteront les copies à l'aide d'une corbeille en carton et cocheront le nom de l'étudiant sur la 2ème feuille d'émargement.,
- ils feront sortir les étudiants un rang après l'autre en les répartissant sur les différentes sorties, dès lors que toutes les copies seront collectées.

M. ARINERO indique que les épreuves finales dans le cadre du CCI se verront proposer une gestion identique à celles des examens classiques (anonymat, affichage sur le calendrier des examens, gestion des surveillances et gestion des sujets par le service des examens de la Faculté ou directement par le responsable d'UE).

Pour les étudiants présentant des symptômes à la Covid, **M. ARINERO** précise que le surveillant appellera immédiatement un vacataire dédié à cette mission pour récupérer des sujets et conduire les étudiants concernés dans une salle permettant d'assurer une plus grande distanciation physique. Les surveillants de cette salle spéciale d'examen seront équipés d'une combinaison intégrale et de masques FFP2.

M. ARINERO annonce que 8 emplois étudiants ont été recrutés pour cette session.

M. ARINERO ajoute que 5 appariteurs à temps plein et 1 appariteur à mi-temps ont été recrutés et qu'un service de sécurité est également prévu.

M. ARINERO informe que la Faculté a passé commande de : 1000 masques FFP2 pour les surveillants, 50 masques inclusifs et des masques chirurgicaux en dépannage pour les étudiants, 100 combinaisons intégrales à usage unique, 500 corbeilles en carton pour la récupération des copies, et des stocks de gel hydro-alcoolique et de kits de désinfection. Il précise qu'un mail récapitulatif de l'ensemble des informations qu'il vient d'annoncer sera prochainement adressé aux enseignants et aux personnels latss. Il demande à l'auditoire s'il a des questions.

Mme LLERAS demande plus d'information sur l'organisation des examens terminaux des CCI.

M. ARINERO explique avoir effectué un sondage auprès des responsables d'UE comprenant des CCI. Certains d'entre eux ont souhaité mettre en place des examens en janvier, pendant la session d'examens organisée par le service des examens de la Faculté. De ce fait, ces UE, auront exactement la même organisation que les autres épreuves.

M. LAPE, s'interroge sur le temps de pause des étudiants qui auront 2 voire 3 examens dans la même journée, comme cela est son cas : « ils n'auront que 30 minutes entre les partiels ? ».

M. ARINERO répond que c'était déjà le cas lors des précédentes sessions d'examens.

M. LAPE lui demande comment vont se passer les changements pour les tiers temps.

M. ARINERO indique qu'ils auront 20 minutes pour changer de salle. Il ajoute que la session ayant été prolongée d'une semaine, il ne pense pas qu'il y ait plus de 2 examens le même jour.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 50**.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de sa présence à ce dernier Conseil de l'année 2020. Il lui souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

M. HOFFMANN signale que le prochain Conseil se réunira le 13 janvier 2021 prochain à 8h45 en visioconférence.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand